



PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE - ENCADREMENT SOUS SECTION 4

QUALITÉ D'USAGE

FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'AMIANTE - ENCADREMENT
SOUS SECTION 4

MAÎTRISER ET PRÉVENIR LES RISQUES

RÉFÉRENCE : AR01006

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ) : 31.05.2024)

1. Définition des
besoins

2. Évaluation des
connaissances

3. Formation

4. Test et validation
des acquis

À la recherche d'une formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Architectes, ingénieurs ou toute personne souhaitant maîtriser les risques liés à l'amiante et acquérir la compétence d'encadrement sous section 4.

Prérequis

Avoir satisfait à une visite médicale notifiant l'aptitude au port des équipements de protection respiratoire, comme stipulé dans l'arrêté du 23 février 2012, article 3.

Objectifs du stage

La formation PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4 a pour objectifs de :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits.
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source.
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.
- Etre capable d'appliquer et de faire appliquer un mode opératoire.

Durée

5 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :
Formation dispensée par un formateur spécialisé dans les risques liés à l'amiante.

Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de présentations théoriques et mises en pratique (équipements de protection respiratoire....).

Méthode pédagogique participative.
Divers supports de cours.

METHODE D'EVALUATION :

CONTENU DU PROGRAMME

La certification « **Prévention des risques liés à l'amiante pour le personnel encadrant de chantier en sous-section 4** » concerne les interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante (situations visées à la sous-section 4 de la section consacrée au risque amiante dans le code du travail).

Elle vise à certifier les compétences des travailleurs ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux et mettre en œuvre le mode opératoire.

La formation **PREVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ENCADREMENT SOUS SECTION 4** vous permettra de maîtriser et d'appliquer les 3 objectifs majeurs de cette réglementation à savoir :

- ▶ Les caractéristiques de l'amiante
- ▶ Transmission de l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante
- ▶ Les équipements de protection
- ▶ Les mesures correctives

PROGRAMME DE FORMATION

QU'EST-CE QUE L'AMIANTE ?

- ▶ Le minéral et ses propriétés
- ▶ Historique de l'utilisation de l'amiante
- ▶ L'interdiction de l'amiante
- ▶ Les effets sur la sante
- ▶ Les mesures et seuils d'empoussièrement

DISTINGUER L'AMIANTE

- ▶ Les produits susceptibles d'être amiantes
- ▶ Les sections du cadre du travail et leurs évolution
- ▶ Le friable et le non-friable
- ▶ L'état de conservation des matériaux
- ▶ Les zones et terrains amentifères
- ▶ Les produits de substitution à l'amiante

L'OBLIGATION D'INFORMATIONS ET DE COMMUNICATIONS

- ▶ Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- ▶ Les obligations vis à vis de la médecine du travail
- ▶ L'entreprise et le maître d'ouvrage
- ▶ L'entreprise et les occupants (Usagers, voisins...)
- ▶ L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé

LE REPÉRAGE DE L'AMIANTE

- ▶ Les obligations des propriétaires d'immeubles
- ▶ Les obligations des armateurs de navires
- ▶ Les qualités de contrôleur
- ▶ Le dossier technique amiante (DTA)
- ▶ Le cas où il faut une recherche complémentaire (démolition, etc....)

LES MOYENS ET PRATIQUES DE LA PROTECTION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

- ▶ Installation du chantier, signalisation , information ,organisation sps
- ▶ Le minéral et ses propriétés
- ▶ Historique et utilisation de l'amiante
- ▶ L'interdiction de l'amiante
- ▶ Les effets sur la santé
- ▶ Les mesures et seuils d'empoussièrement
- ▶ Les produits susceptibles d'être amiante
- ▶ Les sections du cadre du travail et leurs évolutions
- ▶ Le friable et le non-friable
- ▶ L'état de conservation des matériaux

Test de niveau (QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer la progression de l'apprenant et de valider ses acquis.

Quizz intermédiaires à l'oral tout au long du parcours.

SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

- ▶ Les zones et terrains amentifères
- ▶ Les produits de substitution à l'amiante
- ▶ Obligations vis à vis des salariés et comité d'hygiène et de sécurité
- ▶ Les obligations vis à vis de la médecine du travail
- ▶ L'entreprise et le maître d'ouvrage
- ▶ L'entreprise et les occupants (Usagers, voisins...)
- ▶ L'entreprise et la coordination sécurité prévention santé
- ▶ Les obligations des propriétaires d'immeubles
- ▶ Les obligations des armateurs de navires
- ▶ Les qualités de contrôleur
- ▶ La zone de vie et de décontamination
- ▶ Le confinement, les sas et la circulation d'air
- ▶ Deprimogenes et aspirateur a filtration absolue
- ▶ Les bonnes pratiques dans zone de travail et les interdictions
- ▶ Le rabattage et la travail a l'humide
- ▶ Les epi (équipements de protection individuelle)
- ▶ La décontamination et l'hygiène
- ▶ L'entretien et le suivi des matériaux

EVALUATION DES RISQUES ET CHOIX DES MODES OPÉRATOIRES

- ▶ Définition selon la méthode du document unique.
- ▶ Le bon ordre pour l'organisation
- ▶ Les étapes de l'évaluation des risques
- ▶ Le choix de l'organisation et le phasage du chantier
- ▶ Les choix des équipements collectifs
- ▶ Le choix des EPI
- ▶ Rédiger un mode opératoire
- ▶ L'établissement des consignes et le suivi qualité
- ▶ Les situations d'urgences

AMIANTE SOUS-SECTION 4

- ▶ Les méthodes de réduction d'émissions de fibres d'amiante et les procédures de contrôles
- ▶ Les procédures de décontamination du personnel et des équipements
- ▶ La mise en oeuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aérotechnique de chantier
- ▶ Les procédures d'entrées et de sortie de zone confinée

LES DÉCHETS AMIANTES

- ▶ Les classes de déchets et les filières d'élimination
- ▶ Le conditionnement des déchets
- ▶ L'étiquetage des déchets et la traçabilité
- ▶ Le bordereau du suivi des déchets
- ▶ L'entreposage provisoire

CONTINUER À SE DOCUMENTER

- ▶ Les fiches métiers de la sous-section 4
- ▶ Les exemples de l'INRS
- ▶ Les recommandations de la CRAM
- ▶ Le site Légifrance et l'actualité du droit

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.
- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Prévention des risques liés à l'amiante - Encadrement sous section 4 ?**

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ opco.ep pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ atlas pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ fif.pl pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ afdass pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France.
La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation éligible
PLAN DE FORMATION